

gigazyme®**No Change Service!**Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : gigazyme®
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 0QP1-X0MA-S00Q-Y5MQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL
ZI Sud secteur A
Route des Varennes

71100 Chalon sur Saône
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

|| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

gigazyme® **No Change Service!**

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

	No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment		(% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés	111905-53-4	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 2,5 - < 10
Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane- oxirane polymer, monomethyl ether	113089-47-7	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 01-2119489411-37- XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,0036 - < 0,025

gigazyme® **No Change Service!**

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,0036 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 490 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Boire de l'eau par mesure de précaution.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Pulvérisateur d'eau
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à température supérieure à 30°C.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: -5 - 25°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.
en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
p-cumènesulfonate de sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	191 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,096 mg/cm2
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
p-cumènesulfonate de sodium	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,372 mg/kg
	Sédiment marin	0,0372 mg/kg
	Sol	0,016 mg/kg

gigazyme® **No Change Service!**

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

|| Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : bleu

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C

Température de décomposition : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : env. 90 °C

Inflammabilité : N'entretient pas la combustion.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Point d'éclair : 44 °C
Méthode: DIN EN ISO 13736

Température d'auto-inflammation : Non applicable

pH : 5,5 - 8 (20 °C)
Concentration: 100 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 4 mPa*s
Méthode: ISO 3219

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : > 100 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : env. 50 hPa (20 °C)

Densité : env. 1,00 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non
Méthode de mesure: Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires".
Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

Taux de corrosion du métal : < 6,25 mm/a
Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

gigazyme® **No Change Service!**

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 124,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
née Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

|| Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

|| Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

|| Toxicité aiguë par voie cuta- : Remarques: Donnée non disponible
née

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

|| Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

|| Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: non déterminé

|| Toxicité aiguë par voie cuta- : Remarques: non déterminé
née

gigazyme®**No Change Service!**Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

p-cumènesulfonate de sodium:

- | | |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401 |
| Toxicité aiguë par inhalation | : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403 |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg |

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

- | | |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401 |
| Toxicité aiguë par inhalation | : Remarques: Donnée non disponible |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL0 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402 |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**éthanol:**

- | | |
|----------|-------------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : Pas d'irritation de la peau |

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

- | | |
|----------|--------------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : Irritation légère de la peau |

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

- | | |
|----------|-----------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : Irritation de la peau |

p-cumènesulfonate de sodium:

- | | |
|-----------|--|
| Espèce | : Lapin |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat | : irritation légère |
| Remarques | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

- | | |
|------------|-------------------------------|
| Espèce | : Lapin |
| Evaluation | : Pas d'irritation de la peau |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 404 |

gigazyme® **No Change Service!**

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

éthanol:

|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

p-cumènesulfonate de sodium:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

|| Espèce : Lapin
|| Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

|| Type de Test : Test de Maximalisation
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

|| Remarques : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

gigazyme®**No Change Service!**Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**éthanol:**

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
Génotoxicité in vivo	: Remarques: N'est pas mutagène
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Résultat: négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Non mutagène dans le test d'Ames.

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des expériences ont mis en évidence des effets mutagènes sur les cultures de cellules bactériennes., Selon les données provenant de composants similaires
--	---

p-cumènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test du micronucleus in vivo

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Remarques: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Remarques: négatif

Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Remarques: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

p-cumènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : Pas d'augmentation des tumeurs observée

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**éthanol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 5.200 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 5.200 mg/kg p.c./jour

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 936 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 936 mg/kg p.c./jour

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : étude scientifiquement injustifiée

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, femelle
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 112 Poids corporel mg / kg

gigazyme®**No Change Service!**Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

		Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 56,6 Poids corporel mg / kg
		Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 56,6 Poids corporel mg / kg
		Méthode: OPPTS 870.3800
		Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Rat, femelle
		Voie d'application: Oral(e)
		Toxicité pour le développement: NOAEL: 112 Poids corporel mg / kg
		Méthode: OPPTS 870.3800
		Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**||** Non classé sur la base des informations disponibles.**Composants:****éthanol:****||** Remarques : Donnée non disponible**Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:****||** Remarques : Donnée non disponible**Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:****||** Remarques : Donnée non disponible**p-cumènesulfonate de sodium:****||** Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:****||** Remarques : Donnée non disponible**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****||** Non classé sur la base des informations disponibles.**Composants:****éthanol:****||** Remarques : Donnée non disponible**Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:****||** Remarques : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

|| Remarques : Donnée non disponible

p-cumènesulfonate de sodium:

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

|| Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****éthanol:**|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 1.730 mg/kg
|| LOAEL : 3.160 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 90 d**p-cumènesulfonate de sodium:**|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 763 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Organes cibles : Système cardio-vasculaire
|| Remarques : Toxicité subchronique|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 60 mg/kg
|| Voie d'application : Dermale
|| Durée d'exposition : 2 années
|| Méthode : OCDE ligne directrice 453
|| Organes cibles : Peau**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**|| Espèce : Rat, mâle et femelle
|| NOAEL : 150 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 28 jours
|| Méthode : OCDE ligne directrice 407
|| Remarques : Toxicité subaiguë|| Espèce : Rat, mâle et femelle
|| NOAEL : 69 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 90 jours
|| Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.26
|| Remarques : Toxicité subchronique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol:

|| Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

|| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

|| Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - < 1,0 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

|| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

|| Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): > 1 - < 10 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

		Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): > 0,1 - < 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 0,1 - < 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
		EC10 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 0,1 - < 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	Remarques: Donnée non disponible
p-cumènesulfonate de sodium:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss): 2,15 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0403

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

	mg/l
	Durée d'exposition: 72 h
	Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 12,8 mg/l
	Durée d'exposition: 3 h
	Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Composants:

éthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5

p-cumènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

gigazyme®**No Change Service!**Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

Stabilité dans l'eau	:	Dégradation par périodes de demi-vie: 2 - 3 d (12 °C) Remarques: Estuaire
	:	Dégradation par périodes de demi-vie: 5 - 12 d (12 °C) Remarques: Eau de mer

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

éthanol:

Bioaccumulation	:	Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0,14 Méthode: Valeur calculée

Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether:

Bioaccumulation	:	Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .
-----------------	---	---

p-cumènesulfonate de sodium:

Bioaccumulation	:	Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
-----------------	---	--

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,7 (20 °C) Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

éthanol:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible
----------	---	----------------------------------

p-cumènesulfonate de sodium:

Mobilité	:	Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
----------	---	--

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible
----------	---	----------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601*

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Numéro sur la liste 75:

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

schülke 

gigazyme®

No Change Service!

Version
07.00

Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

quant des substances dangereuses.

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Mise à jour: Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4734

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 18,99 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : 5 - < 15%: Agents de surface non ioniques
< 5%: Agents de surface anioniques
Autres constituants: Enzymes

Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
- Alcohols, C13-15-branched and linear, ethers with ethyloxirane-oxirane polymer, monomethyl ether
p-cumènesulfonate de sodium
2-méthyl-1,2-benzothiazol-3(2H)-one
- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

gigazyme®**No Change Service!**Version
07.00Date de révision:
12.02.2025

Date de dernière parution: 24.01.2024

IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

gigazyme®**No Change Service!**

Version

Date de révision:

Date de dernière parution: 24.01.2024

07.00

12.02.2025

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Eye Irrit. 2

H319

|| Skin Sens. 1

H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.